

# REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

# CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOI. III

MONTREAL, 24 DECEMBRE 1892.

No 27

## La Censure Ecclesiastique

Nous publions ci-dessous l'opinion de l'hon. Rodolphe Laflamme sur la validité et les effets de la censure prononcée contre nous par l'archevêque de Montréal :

On demande à l'avocat soussigné si la loi et la jurisprudence reconnaissent le droit de poursuivre devant les tribunaux civils un dignitaire ecclésiastique à raison des faits suivants :

Le CANADA-REVUE est un journal politique et littéraire publié par une compagnie de publication constituée en corporation civile conformément aux dispositions de l'article 4694 et des articles suivants des Statuts Refondus de cette province.

En août et septembre derniers, certains faits comportant un outrage odieux contre la morale furent dévoilés et imputés à un membre du clergé ayant la direction spirituelle d'une paroisse importante de cette ville.

Au nombre des personnes qu'il était chargé de diriger, se trouvaient des femmes et des jeunes filles dont plusieurs devinrent ses victimes. Les actes dont il s'était rendu coupable étaient si révoltants qu'ils jetèrent la consternation dans toutes les familles. La preuve de ses débauches et de sa conduite criminelle était formelle et incontestée.

Toute la presse discuta librement, dans l'intérêt public, les questions soulevées par ce scandale et fit les commentaires qu'elle jugea les plus propres à défendre la morale publique et à empêcher le retour de semblables abominations.

Le 19 septembre dernier, les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa publièrent une lettre pastorale blâmant les journaux, généralement, d'avoir commenté ces faits, et dénonçant leurs rédacteurs comme coupables d'injures graves envers la religion, la discipline de l'Église et ses ministres. Cette lettre pastorale ne mentionne aucun journal en particulier et ne précise aucunement les choses répréhensibles qu'elle prétend relever.

Le 11 novembre dernier, l'archevêque de Montréal

adressa au clergé de son diocèse une circulaire conçue dans les termes suivants :

“ ARCHEVÊCHÉ DE MONTRÉAL, 11 novembre 1892.

“ *Mes Chers Collaborateurs :*

“ Dans la lettre pastorale en date du 29 septembre dernier, les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa se sont élevés avec force contre certains journaux publiés périodiquement, coupables d'injures graves envers la religion, la discipline de l'Église et ses ministres.

“ Nous espérons qu'un avertissement aussi solennel suffirait pour faire rentrer dans le devoir ceux qui s'en étaient écartés dans leurs écrits, sans qu'il fut nécessaire de recourir à la censure.

“ Malheureusement l'un a répondu à cette lettre pleine de charité par le mépris, le refus d'obéir, de nouvelles injures, un persiflage impie à l'adresse de l'autorité religieuse et par l'annonce de la publication prochaine d'un roman mis à l'index.

“ C'est pourquoi je me vois aujourd'hui dans la pénible nécessité de sévir et de prendre des mesures plus efficaces pour protéger le troupeau contre les attaques perverses de ceux qui veulent le disperser et le perdre.

“ Le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous condamnons donc, en vertu de Notre autorité, deux publications imprimées dans notre diocèse, savoir : le CANADA-REVUE et l'*Echo des Deux Montagnes* ; et Nous défendons jusqu'à nouvel ordre, à tous les fidèles, sous peine de refus des sacrements, d'imprimer ou de conserver en dépôt, de vendre, de distribuer, de lire, de recevoir ou de garder en sa possession ces deux feuilles dangereuses et malsaines, d'y collaborer ou de les encourager d'une manière quelconque.

“ Sera la présente circulaire lue et publiée au prône des églises paroissiales et autres où se font les offices publics, le premier dimanche après sa réception.

“ Je demeure bien sincèrement, mes chers collaborateurs, Votre tout dévoué, en Notre-Seigneur.

(Signé),

“ EDOUARD CHARLES,

“ Archevêque de Montréal.”

Ce mandement fut lu dans plusieurs églises, entre autres dans l'église de Notre-Dame de Montréal, le 13 novembre dernier.

L'intention de ce document est d'arrêter toute circulation du journal, de le suspendre, et de représenter ceux qui le publient comme coupables d'hérésie ou d'immoralité publi-